

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004891

Rapport n°3.7 - Enseignement Supérieur et Recherche - Projet de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Signature d'une convention relative à l'attribution d'un co-financement à Grand Besançon Métropole par l'Université de Franche-Comté

**Enseignement Supérieur et Recherche -
Projet de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté -
Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions -
Signature d'une convention relative à l'attribution d'un co-financement
à Grand Besançon Métropole par l'Université de Franche-Comté**

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Campus de la Bouloie »	Montant prévu au budget 2019 : 1 107 920 € Montant de l'opération : 5 000 000 € HT

Résumé :

L'axe 1 du « contrat de développement métropolitain de Grand Besançon Métropole » prévoit le « développement de la filière biomédicale » et « un nouveau bâtiment pour le développement de l'ISIFC ». L'opération, sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole (GBM) suite à une décision du conseil communautaire du 27 juin 2019, s'élève à 5 M€ HT TDC (6M € TTC), avec des co-financements attendus des partenaires : la Région BFC et l'UFC.

I. Contexte

Avec 200 000 habitants, 30 000 apprenants (étudiants, doctorants, stagiaires) et 700 enseignants-chercheurs répartis au sein d'établissements d'enseignement supérieur, des organismes et instituts de recherche nationaux ainsi que des établissements de santé, le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) bénéficie d'une densité scientifique, technologique et culturelle de premier plan. Le campus de la Bouloie est le campus le plus important du territoire. Il accueille plus de 8 000 étudiants et constitue une véritable technopole avec, entre autres, l'Université de Franche-Comté (UFC), l'Institut Universitaire Technologique, le parc scientifique et industriel Temis, le plus grand laboratoire d'ingénieurs de France (FEMTO ST), et deux écoles d'ingénieurs, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, et l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) concerné par le présent rapport.

Dans le cadre du programme « SYNERGIE CAMPUS » et suite à la signature le 12/11/2018 du contrat de développement métropolitain entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la CAGB, devenue Grand Besançon Métropole (GBM), GBM s'engage à hauteur de 11 M€ en faveur des projets liés à l'Enseignement supérieur et la Recherche aux côtés de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Université de Franche-Comté qui co-financent ce programme respectivement à hauteur de 21,5 M€ et 9,5 M€.

II. Le développement de la filière biomédicale- Un nouveau bâtiment pour le développement de l'ISIFC

Le renforcement de l'ISIFC est envisagé dans le cadre du développement de la filière santé sur le territoire de GBM, identifiée comme un secteur économique à fort rayonnement régional et national. Reconnue internationalement, l'école ne peut aujourd'hui accueillir tous les candidats de valeur qui souhaitent intégrer les formations qu'elle dispense. Le développement de Temis Santé sur le territoire de GBM, l'implantation de nouvelles entreprises, de Bio Innovation, attestent de ce dynamisme et confirment l'intérêt d'engager la réalisation d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir environ 250 étudiants au lieu de 150 actuellement.

Le programme de l'opération prévoit la construction d'une surface de 1 500m², localisée en cœur de campus, afin de permettre une grande visibilité de l'ISIFC en entrée de campus, une desserte maximale par le bus et d'augmenter les surfaces d'environ 900 m² par rapport à l'école actuelle.

Il organise un hall d'accueil avec un foyer étudiant, un pôle administratif, des salles de cours et un petit amphithéâtre de 150 places, modulable et mutualisable avec d'autres composantes de l'UFC. Il est conçu de manière à permettre une éventuelle extension.

Le coût de l'opération est estimé à 5 000 000 € HT Toutes Dépenses Confondues (TDC), soit 6 000 000 € TTC TDC (montant de TVA : 1 000 000 €).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Université de Franche-Comté	1 500 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	2 750 000 €
Grand Besançon Métropole	750 000 €
TOTAL HT TDC	5 000 000 €
TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*)	1 000 000 €
TOTAL TTC TDC	6 000 000 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

III. Proposition

Le co-financement apporté par la Région est inscrit au contrat de développement métropolitain.

L'UFC a décidé de l'attribution d'un co-financement d'un montant de 1 500 000 € à GBM pour le projet de renforcement de l'ISIFC sur la base du montant global de l'opération TTC.

GBM assurant la maîtrise d'ouvrage de ce projet, une convention relative à l'attribution d'un co-financement à GBM par l'UFC (Annexe) est nécessaire pour définir notamment les obligations du contributeur, celles du bénéficiaire et les modalités et le calendrier de versement du co-financement.

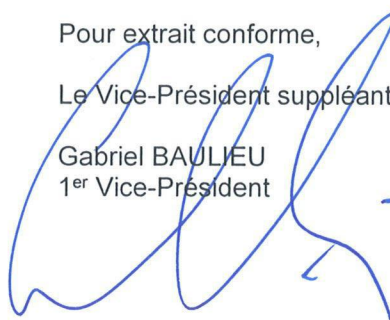
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,**
- **autorise M. le Président à solliciter le co-financement de l'Université de Franche-Comté et à signer la convention de co-financement présentée en annexe,**
- **autorise M. le Président à solliciter les co-financements de la Région Bourgogne - Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0